

Conditions d'inscription au concours 2022

Inscriptions

Dès à présent et jusqu'au lundi 20 juin 2022

Bulletins disponibles

En Mairie et aux Services Techniques
Inscriptions en ligne sur villebon-sur-yvette.fr
Rubrique Démarches en ligne - Environnement



Flashez-moi !

Dépôt des inscriptions

Services Techniques
Rue du Commandant Marin-La-Meslée
91140 Villebon-sur- Yvette



Bulletin de participation au concours de fleurissement 2022

M. Mme.

Nom :

Prénom :

Tél. :

Catégorie :

Adresse :

Bâtiment : Étage : N° appart. :

Pour les balcons, joindre si possible une photo de situation.

Les informations recueillies sont exclusivement destinées au traitement de votre demande. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données vous concernant. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles : dpd@villebon-sur-yvette.fr

À déposer aux Services Techniques

rue du Commandant-Marin-la-Meslée - 91140 Villebon-sur-Yvette

Concours des maisons fleuries 2022

Ensemble
fleurissons
notre ville !



Inscriptions
jusqu'au
20 juin





Une ville fleurie
Une ville plus propre

Lauréate de 3 fleurs au concours régional des villes et villages fleuris, Villebon-sur-Yvette est labellisée Phyt'Eaux Cités, garants d'une gestion durable et écologique.

Cette année, les massifs de la Commune auront pour thème
" **Rock'n roll attitude** "

Les Villebonnais peuvent participer à l'embellissement de leur ville en s'inscrivant au concours de fleurissement dans l'une des catégories suivantes :

1^{ère} catégorie : Maisons de ville avec petits jardins visibles de la rue < 20m².

2^{ème} catégorie : Maisons de ville avec petits jardins visibles de la rue >20m².

3^{ème} catégorie : balcons et terrasses visibles de la rue.

4^{ème} catégorie : rebords de fenêtres visibles depuis la rue ou rez de chaussée d'immeuble avec jardin.

5^{ème} catégorie : potagers.

6^{ème} catégorie : écoles fleuries.

7^{ème} catégorie : jardins secrets (non visibles depuis la rue).

8^{ème} catégorie : végétalisation de l'espace public.

Vos réalisations devront être visibles
à partir du lundi 21 juin



Pour les jardiniers amateurs
De petits gestes pour
de grands effets

De nombreuses méthodes simples et économiques permettent de jardiner sans risque pour la santé et l'environnement.

Pour désherber les petites surfaces, un **arrachage manuel** est toujours préférable aux traitements chimiques. Pour limiter le développement de la végétation spontanée dans vos massifs, vous pouvez mettre en place un **paillage au sol** ou des **plantes couvrantes**. **N'oubliez pas les auxiliaires naturels : les coccinelles qui luttent contre les insectes ravageurs ou encore le purin d'orties un excellent engrais naturel.** Enfin, pour un problème bien spécifique, n'hésitez pas à demander conseil en jardinerie. Des produits biologiques et de traitements alternatifs existent et peuvent être utiles.

La remise des prix s'effectuera en Mairie au cours de l'automne prochain.

Nombreux prix à gagner.

Pour être sélectionné au classement, votre maison devra recueillir au moins la moyenne des points.

Pour être examinés par le jury, tous les embellissements devront être le plus visible possible de la rue. Afin de l'aider dans son évaluation, le jury pourra être amené à prendre des photos de vos espaces fleuris. Ces photos seront réservées à un usage interne. Elles seront également présentées lors de la cérémonie de remise des prix. Règlement disponible auprès des Services Techniques municipaux.

L'organisation du concours et la cérémonie se tiendront dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

